

Dakar, le 1^{er} avril 2010

Le Directeur Général

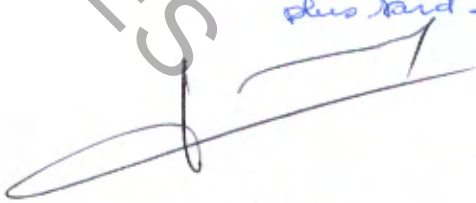
DG/st

NOTE DE SERVICE N° 021

En vue de maîtriser les dépenses de vacation des enseignants associés, il vous est demandé de fournir l'état des prestations de tous les enseignants permanents de votre institut en précisant les cours prévus et ceux dispensés par semestre, le volume horaire et les cours susceptibles d'être assurés par des permanents, soit pour compléter éventuellement leur volume horaire statutaire, soit sous forme d'heures complémentaires à rémunérer selon un taux à définir.

Ces états devront parvenir à la Direction Générale le **mardi 06 Avril 2010** au plus tard.

*Prongéau Richard
26/04/2010 au
plus tard -*



Mady KOANDA